



## **LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE**

Aux représentant-e-s des médias

# **La Ville de Neuchâtel favorable au projet de Nouvel Hôtel judiciaire**

**Le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel est favorable à la construction du Nouvel Hôtel judiciaire (NHOJ) à La Chaux-de-Fonds : il est d'avis que ce projet, qui s'inscrit dans la suite logique de la vision «Neuchâtel Mobilité 2030», bénéficiera à l'ensemble de l'agglomération neuchâteloise et servira le pouvoir judiciaire ainsi que l'ensemble des justiciables. Le Conseil communal appelle ainsi à voter oui, le 24 septembre prochain, au décret du Conseil d'Etat adopté par le Grand Conseil en novembre dernier et combattu par un référendum. Une position exprimée ce mardi aux autorités de La Chaux-de-Fonds et du Locle à l'occasion de la réunion du Réseau des Trois Villes.**

Projet d'envergure pour l'agglomération neuchâteloise, le NHOJ s'inscrit dans les objectifs de la vision « Neuchâtel Mobilité 2030 », plébiscitée par la population neuchâteloise en février 2016 (plus de 84% de oui), et fortement soutenue par le Conseil communal. Dans cette logique, la Ville de Neuchâtel s'engage aujourd'hui en faveur de la construction du NHOJ, qui s'insère dans les projets concrétisant cette vision, affirmant la volonté de développer une grande agglomération urbaine. Elle l'a fait savoir ce mardi aux autorités de La Chaux-de-Fonds et du Locle à l'occasion de l'assemblée du Réseau des Trois Villes. Ce projet est en effet en phase avec l'idée de créer une agglomération, dont l'un des axes stratégiques vise à développer une offre d'équipements et de services conjointe à l'échelle du canton. Il est en effet important d'adapter nos institutions afin d'accompagner les réformes destinées à faire de l'agglomération urbaine neuchâteloise, avec ses 120'000 habitants, un moteur culturel et économique de l'Arc jurassien.

### **Un nouveau signal fort**

L'emplacement prévu pour le NHOJ, à proximité immédiate de la gare de La Chaux-de-Fonds, représente ainsi un atout majeur compte tenu de la volonté des autorités politiques et de la population de construire un RER irriguant l'ensemble du canton et reliant notamment Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds. Un oui le 24 septembre donnerait ainsi un nouveau signal fort aux autorités fédérales – après les oui massifs à Mobilité 2030, qui doit permettre un financement fédéral du RER neuchâtelois à hauteur d'un milliard, mais aussi au fonds FORTA – dans la perspective des décisions attendues d'ici à 2019 : la construction du NHOJ et le dynamisme insufflé au quartier Le Corbusier pourraient être des atouts supplémentaires dans l'attribution des crédits alloués par la Confédération.

Pour la Ville de Neuchâtel, le Nouvel Hôtel Judiciaire servira par ailleurs pleinement le pouvoir judiciaire, en regroupant sur un seul site le Tribunal d'instance, le Ministère public et le Secrétariat général des autorités judiciaires, mais surtout l'ensemble des justiciables neuchâtelois, en termes de fonctionnalité, de confidentialité, de sécurité et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Comme le démontre le rapport, cet investissement doit aussi permettre de réaliser des économies, s'inscrivant dans une nécessaire politique de rationalisation des coûts de l'administration publique : l'adaptation des infrastructures actuelles serait beaucoup plus onéreuse que la construction d'un bâtiment rationnel. Ce dernier sera aussi labellisé Minergie P, avec à la clé 30% d'économies dans les frais d'énergie.

Pour toutes ces raisons, le Conseil communal recommande de voter oui, le 24 septembre prochain, au décret du Conseil d'Etat portant octroi d'un crédit d'engagement de 48,5 millions de francs pour la construction du NHOJ. Il suit en cela également la volonté du Grand Conseil neuchâtelois, qui avait largement accepté le décret, par 97 voix contre 14 en novembre 2016.

Le Conseil communal

Neuchâtel, le 27 juin 2017

**Renseignements complémentaires:**

Fabio Bongiovanni, président du Conseil communal, tél. 032 717 71 02, [fabio.bongiovanni@ne.ch](mailto:fabio.bongiovanni@ne.ch)